

Résumé de la déclaration du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du 13 mars 2025

Résumé de la déclaration du CCNI du 13 mars 2025 :
Mise à jour des directives sur les vaccins contre le virus respiratoire syncytial (VRS) chez les personnes âgées, y compris l'utilisation élargie du VRSPreF3 chez les individus de 50 à 59 ans et l'utilisation du nouveau vaccin ARNm-1345



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada

Promouvoir et protéger la santé des Canadiens et Canadiennes grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.

– Agence de la santé publique du Canada

Également disponible en français sous le titre :

Summary of the NACI statement of March 13, 2025: Updated guidance on respiratory syncytial virus (RSV) vaccines for older adults including the expanded use of RSVPreF3 for individuals 50-59 years of age and use of the new mRNA-1345 vaccine.

Les renseignements contenus dans cette publication ou ce produit peuvent être reproduits, en tout ou en partie, et par n'importe quel moyen, à des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, sauf indication contraire. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf autorisation écrite de l'Agence de la santé publique du Canada. Pour obtenir l'autorisation de reproduire tout contenu appartenant au gouvernement du Canada à des fins commerciales, veuillez envoyer un courriel à pubsadmin@hc-sc.gc.ca.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Téléc. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2025

Date de publication : 13 mars 2025

Cat.: HP40-384/2025-1F-PDF
ISBN : 978-0-660-75625-7
Pub. : 240855

Aperçu

- Le 13 mars 2025, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les directives actualisées du [Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) sur les vaccins contre le VRS chez les personnes âgées, y compris l'utilisation élargie du VRSPreF3 chez les individus de 50 à 59 ans et l'utilisation du nouveau vaccin ARNm-1345](#). Ces directives sont basées sur les données probantes actuelles et sur l'avis d'experts du CCNI.
- Au Canada, trois vaccins sont actuellement disponibles pour protéger les personnes âgées contre le VRS :
 - Le VRSPreF3 (AREXVY, GSK) a été autorisé le 4 août 2023 pour protéger les adultes âgés de 60 ans et plus, avec une indication récemment élargie au 1^{er} novembre 2024 pour les adultes âgés de 50 à 59 ans présentant un risque élevé de maladie à VRS.
 - Le vaccin VRSPreF (ABRYSVO ^{MC}, Pfizer) a été autorisé le 21 décembre 2023 pour les adultes de 60 ans et plus. Cette formulation est également autorisée pour les femmes enceintes et les personnes enceintes de 32 à 36 semaines, afin de protéger les nourrissons contre le VRS.
 - Le vaccin ARNm-1345 (mRESVIA ^{MC}, Moderna) a été autorisé le 6 novembre 2024 pour protéger les adultes de 60 ans et plus.
- Après un examen approfondi des données probantes, le CCNI formule les recommandations suivantes à l'intention des décideurs des programmes de santé publique (c'est-à-dire les provinces/territoires qui prennent des décisions concernant les programmes d'immunisation financés par des fonds publics) :
 - **Le CCNI recommande des programmes de vaccination contre le VRS pour les adultes de 75 ans et plus, en particulier pour les personnes âgées présentant un risque accru de maladie grave attribuable au VRS.**
 - Une dose unique de VRSPreF, VRSPreF3 ou ARNm-1345 peut être utilisée. Bien que tous les vaccins fonctionnent bien, on dispose de moins de renseignements pour ARNm-1345 que pour le VRSPreF ou le VRSPreF3.
 - **Le CCNI recommande des programmes de vaccination contre le VRS pour les adultes de 60 ans et plus qui résident dans des maisons de soins infirmiers et d'autres établissements de soins chroniques.**
 - Les personnes vivant dans des maisons de retraite et d'autres établissements de soins chroniques sont plus susceptibles d'être atteintes par le VRS que celles qui vivent dans d'autres situations.
- Pour les personnes qui pourraient chercher à se faire vacciner en dehors d'un programme de santé publique, le CCNI fait la recommandation suivante pour la prise de décision au niveau individuel (c'est-à-dire les prestataires de soins de santé qui conseillent les clients individuels) :
 - **Le CCNI recommande que les vaccins contre le VRS soient envisagés comme une décision individuelle par les adultes de 50 à 74 ans, en consultation avec leur fournisseur de soins de santé.**
 - Pour les adultes âgés de 60 à 74 ans, une seule dose du vaccin VRSPreF, VRSPreF3 ou ARNm-1345 peut être administrée.
 - Seul le VRSPreF3 peut être utilisé chez les adultes âgés de 50 à 59 ans, administré en une seule fois.
 - Le CCNI a repéré des maladies chroniques cliniquement significatives qui augmentent le risque de maladie grave due au VRS. La vaccination contre le

VRS est plus bénéfique pour ces personnes. Pour plus de détails, voir la déclaration complète du CCNI.

Le CCNI continuera à examiner les données probantes et mettra à jour les directives, le cas échéant.

Ce qu'il faut savoir

- Le virus respiratoire syncytial (VRS) est un virus respiratoire courant qui peut entraîner de graves complications chez les personnes âgées et les adultes souffrant de certaines affections, notamment l'hospitalisation, l'admission dans une unité de soins intensifs et le décès.
- Les vaccins contre le VRS sont plus efficaces lorsqu'ils sont administrés juste avant ou pendant la saison du VRS, qui s'étend généralement de novembre à avril au Canada.
- Dans cette dernière mise à jour, le CCNI a fourni des conseils élargissant les tranches d'âge où le vaccin GSK VRSPreF3 peut être utilisé, en accord avec les données des essais cliniques et les récentes modifications apportées par Santé Canada aux groupes d'âge sur l'étiquette du produit.
- Le CCNI recommande également maintenant qu'un nouveau vaccin contre le VRS de Moderna (ARNm-1345) puisse être envisagé comme l'une des options de vaccin pour les programmes provinciaux et territoriaux de vaccination contre le VRS, ainsi que pour les adultes âgés à risque accru de maladie.
- Bien que le vaccin GSK VRSPreF3 contre le VRS puisse maintenant être utilisé chez les adultes de 50 ans et plus, les autres vaccins contre le VRS peuvent être utilisés chez les adultes de 60 ans et plus.
- Le CCNI continue de recommander fortement des programmes de vaccination pour les adultes de 75 ans et plus, ou les adultes de 60 ans et plus résidant dans des maisons de soins infirmiers et d'autres établissements de soins chroniques.
- Les vaccins contre le VRS peuvent être administrés en même temps que, ou à tout moment avant ou après, d'autres vaccins pour adultes. Si possible, les vaccins contre le VRS devraient être administrés au moins six semaines avant ou après les vaccins non saisonniers, tels que les vaccins contre le zona ou la diphtérie-tétanos. Cela afin d'éviter d'attribuer par erreur un événement indésirable d'un autre vaccin au vaccin contre le RSV ou vice versa.
- Des données préliminaires suggèrent que le VRSPreF et le VRSPreF3 pourraient augmenter le risque de syndrome de Guillain-Barré (SGB). On prévoit de mener d'autres études à court terme.
- Bien que la durée de la protection contre le VRS reste incertaine, les données disponibles montrent qu'une seule dose de vaccin contre le VRS protège contre la maladie pendant au moins deux ans. On ne sait pas encore si les réponses à ces vaccins peuvent être

renforcées par des doses supplémentaires. Par conséquent, les adultes en bonne santé peuvent souhaiter reporter la vaccination jusqu'à ce qu'ils soient plus à risque.

- Les provinces et les territoires déterminent leurs programmes et politiques de vaccination, notamment ceux contre le VRS, en fonction de leur situation particulière, notamment de l'épidémiologie locale. Les personnes sont encouragées à consulter un fournisseur de soins de santé de confiance pour connaître les options disponibles.
- Le CCNI continuera à suivre l'évolution des données probantes et mettra à jour les directives si nécessaire et si de nouveaux produits ou de nouvelles indications pour les vaccins contre le VRS sont approuvés par Santé Canada.

Pour recevoir des renseignements sur les mises à jour du [Guide canadien d'immunisation](#) et les nouvelles recommandations, déclarations et revues de la littérature du CCNI, veuillez [vous abonner à notre liste de diffusion](#).